



FORCE OUVRIERE
LE SYNDICAT QUI RESTE UN SYNDICAT

DRFIP d'Ile-de-France et du département de Paris
94 rue Réaumur 75104 Paris Cedex 02
☎ 01.55.80.66.43 ☎ 01 55 80 66 49
@ : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/075/>
✉ : fo.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr

COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 24 MARS 2017

Ce CTL était re-convoqué le 24/03/2017 après boycott par les trois organisations syndicales (Solidaires, CGT et FO) de la première séance prévue le 16/03/2017.

Avant l'examen des points à l'ordre du jour de cette séance, la pétition intersyndicale (Solidaires, CGT et FO) contre les restructurations intitulée « Nous ne sommes pas des pions », signée par près de 2 000 agents de la DRFIP Paris, a été remise à la direction. Les agents exigent des réponses aux questions soulevées dans cette pétition. La direction n'a fait aucun commentaire !

La mise en place prochaine du prélèvement à la source (PAS) a fait l'objet de discussions suite aux réponses apportées par la direction à certaines déclarations liminaires.

Après les premiers stages de formation relatifs au PAS dispensés auprès des collègues des SIP, l'inquiétude des agents est grande en vue de l'arrivée de la prochaine campagne IR. FO a insisté sur le fait que ces formations ont engendré beaucoup d'interrogations au sein des services.

Les agents des SIP mais aussi des SIE vont être particulièrement sollicités notamment pendant la campagne IR. La direction se veut rassurante. Elle précise que des formations et des campagnes d'informations au public résoudront tous les problèmes. Nous n'en croyons pas un mot.

Par le comité technique de réseau (CTR à Bercy) qui s'est tenu le 23/03/2017, nous avons également appris que la DG veut mettre en place un pôle national de recouvrement chargé d'encaisser la totalité des acomptes du PAS prélevés sur les comptes bancaires des contribuables ne disposant pas de tiers collecteurs, c'est à dire : les agriculteurs, les travailleurs indépendants, les professions libérales, les artisans, les bénéficiaires de revenus fonciers etc... Ce pôle national serait confié à la DDFIP de Haute-Vienne.

Ainsi, tous ces particuliers, qui auraient dû normalement verser leurs acomptes « PAS » dans leurs SIP respectifs, ne le feraient plus, mais verseraient en Haute-Vienne (Limoges) !!

Cela est vraiment de très mauvais augure pour les SIP !

Les points suivants ont ensuite été abordés à l'occasion du CTL :

Règlement intérieur du CTL :

L'administration a présenté les nouvelles modalités de fonctionnement du CTL à compter de 2017. Cette modification du règlement intérieur fait suite à la décision unilatérale du Directeur général de revoir les modalités de fonctionnement des instances de dialogue social, telles que les CT et les CAP, en réduisant les droits des élus : limitation des autorisations d'absence, temps de préparation moindre, suppression de la prise en charge des frais de déplacement des élu-es suppléant-es.

Les quatre syndicats siégeant au CTL, Solidaires, CGT, FO, CFDT, ont adopté une position commune contre cette modification du règlement intérieur et donné lecture d'une déclaration commune.

Il s'agit purement et simplement pour l'administration, en limitant les moyens de fonctionnement attribués aux représentants des personnels, d'entraver la défense des droits des agents.

Vote : contre : Solidaires, CGT, FO.
CFDT : élu absent.

Présentation du budget/exécution 2016/ budget 2017 :

La délégation FO, dans sa déclaration liminaire, a insisté une nouvelle fois sur le caractère contraint du budget de la DRFIP Paris avec la diminution de la dotation globale de fonctionnement prévue pour 2017 (diminution de plus de 7 000 000 € par rapport à 2016).

Pour FO, ces contraintes budgétaires imposées par la politique d'austérité menée depuis plusieurs années impactent la vie quotidienne et les conditions de travail des agents.

FO a mis l'accent sur la dégradation continue des prestations de nettoyage des locaux et les problèmes d'approvisionnement en consommables. De nombreux problèmes d'approvisionnement en papier toilette notamment sont à déplorer sur plusieurs sites et en particulier à Réaumur. Sur ce dernier site, un agent des services communs a même acheté avec ses propres deniers du papier toilette pour plusieurs étages.

La direction a reconnu que cette situation était anormale et que l'agent avait été rapidement remboursé. La direction n'a pas nié que des difficultés existaient dans la gestion des stocks de consommables depuis le début de l'année.

Avec la renégociation en 2017 des marchés publics des administrations qui sont sous la tutelle du Ministère des finances, et l'intervention de la nouvelle centrale d'achats des marchés publics, l'UGAP (Union des groupements d'achats publics), les cahiers des charges ont été revus à la baisse et les prestations standard ont, elles aussi, été modifiées pour aller vers toujours plus d'économie.

FO a rappelé à cette occasion que suite au départ à la retraite d'un des agents BERKANI d'entretien et de nettoyage, sur le site de Réaumur, la direction s'était engagée à trouver une solution. La direction a précisé que le recrutement de personnel BERKANI est maintenant interdit. Toutefois, la direction a déclaré que les heures libérées par ce départ étaient en train d'être proposées aux autres salariés BERKANI travaillant sur d'autres sites.

FO a demandé quelques précisions quant au financement des vigiles sur certains sites de la DRFIP. Le financement est assuré par la DG au travers d'une dotation complémentaire.

Contrôle sur pièces à distance :

La direction présentait à l'occasion de ce CTL le renouvellement d'une convention pour une période triennale (2017-2019) signée à l'origine en 2014, entre la DRFIP de Paris et la DDFIP de Lozère.

Le but affiché par la direction générale est de confier le contrôle sur pièces de certains dossiers à fort enjeux (DFE) de contribuables parisiens à une direction partenaire au tissu fiscal moins riche.

L'objet serait de désengorger la DRFIP Paris. Sont ainsi transférés les dossiers DFE sans ISF, à l'exclusion des dirigeants de sociétés, et les dossiers comportant des revenus professionnels BIC, BNC, BA. La convention prévoit le contrôle de 300 dossiers sur trois ans, voire plus !

La direction, interrogée sur le bilan de la précédente convention (2014-2016) a avancé de maigres résultats. Le nombre de dossiers examinés par la DDFIP de la Lozère a été de :

- 28 dossiers en 2014
- 150 dossiers en 2015
- 36 dossiers en 2016

Bref, bien loin du nombre escompté sur trois ans...Mais cela n'a pas l'air d'émouvoir notre direction puisque la convention est reconduite pour trois nouvelles années, alors que le PCR de Mende chargé des DFE est actuellement sans agent !

Pour FO, cette forme de sous-traitance des dossiers ne préserve en aucun cas les emplois ni à Paris, ni en Lozère. La direction générale a décidé de supprimer des emplois partout.

Le service qui est en charge du traitement de ces dossiers en Lozère (PCR de Mende) a prévu d'affecter 2B et 2C au traitement de ces DFE; nous savons d'ores et déjà que ce service qui connaît déjà deux vacances d'emplois de cadre B ne sera pas opérationnel en septembre 2017 !

FO a rappelé dans sa déclaration liminaire son attachement au réseau fiscal de proximité et son opposition à toute forme de travail à distance qui constitue un démantèlement du maillage territorial. FO reste attaché au contrôle sur pièces d'initiative.

A la demande des organisations syndicales présentes, l'administration a accepté un vote de principe pour ou contre le renouvellement de la convention.

Vote : - contre : Solidaires, CGT, FO.
- CFDT : élu absent.

Questions diverses :

Déménagement du PRS Parisien 2 sur le site de Tolbiac (13ème arrdt):

La direction est revenue sur le déménagement prévu du PRS sur le site de Tolbiac. Le déménagement doit avoir lieu dans le courant du mois de juin pour un fonctionnement effectif au 01/09/2017.

Concernant les règles de gestion, les agents souhaitant suivre leur mission ont effectué une demande de mutation nationale (changement de RAN du 15ème au 13ème arrdt).

Les agents qui n'ont pas voulu suivre cette mission seront maintenus sur la RAN 15ème.

Durant la période juillet-août, tous les agents de l'actuel PRS, sauf situations particulières, exerceront leur travail au sein du service sur le site de Tolbiac !!

Compte tenu du fort taux de renouvellement des effectifs du PRS au 1^{er} septembre 2017 (70 % des agents actuellement affectés au PRS ne souhaitent pas suivre leur mission), la direction a mis en place un dispositif de formation pour les nouveaux agents qui seront affectés au PRS.

Concernant l'aménagement des locaux qui vont accueillir le PRS, l'emplacement des armoires et des bureaux n'est pas encore arrêté. Un projet sera proposé aux agents avant présentation au CHSCT de mai 2017.

Transfert dossiers PCE et SIP vers les PCRCP

La direction a précisé que les SIP et PCE continuaient à avoir des objectifs en matière de DFE pour la période du 01/01/2017 au 31/08/2017, avec une répartition au prorata du nombre de dossiers, jusqu'à la mise en place des PCRCP au 01/09/2017.

Installation des services départementaux d'enregistrement (SDE):

Les plans définitifs pour l'implantation des trois SDE prévus sur Paris seront présentés au CHSCT fin mai 2017.

L'installation du SDE sur Saint-Sulpice est prévue pour le 1^{er} novembre 2017.

Demande d'audience collective Secteur public local (SPL):

FO a demandé quand aurait lieu l'audience collective promise par M. PARINI le 16 janvier aux agents du SPL. Réponse de l'administration : la date sera communiquée prochainement.

Que faut-il retenir de ce CT ?

- Le dialogue social n'est pas meilleur en local qu'en national. En effet les informations sont distillées au compte-goutte. A croire qu'on veut nous cacher des choses !

- La direction continue consciencieusement le démantèlement des services avec le CSP à distance et les transferts de dossiers aux PCRCP.

Elle suit scrupuleusement et avec zèle la feuille de route fixée par la Direction Générale.

- La direction continue les restructurations par les déménagements et regroupements de services : PRS, SPL, SDE...

Dans cette situation, la section FO DGFIP de Paris continuera à défendre les personnels, le réseau et les missions. Elle appelle tous les collègues à se réunir, à discuter, à établir les listes de ce qui ne va pas, dans chaque service.

Chaque revendication doit être défendue !

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE FINANCES PUBLIQUES**

Fait à----- le-----

(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu